

## Chapitre 4

# L'industrie auvergnate et son environnement

<b>Filières d'avenir</b>	<b>54</b>
<b>Coopération industrielle</b>	<b>55</b>
<b>Innovation</b>	<b>56</b>
<b>Intelligence économique</b>	<b>57</b>
<b>Exportations</b>	<b>58</b>
<b>Risques industriels</b>	<b>59</b>
<b>Infrastructures de communication</b>	<b>60</b>
<b>Zones d'activités</b>	<b>61</b>

# Filières d'avenir

La création, par l'État, des comités stratégiques de filière en 2010 vise à combler le déficit de structuration des filières industrielles en France en proposant un lieu de concertation permettant de définir des stratégies partagées entre leurs acteurs.

Au niveau national, 14 comités stratégiques de filière sont mis en place : Aéronautique, Alimentaire, Automobile, Biens de consommation, Bois, Chimie et matériaux, Éco-industries, Ferroviaire, Industries extractives et de première transformation, Industries et technologies de santé, Mode et luxe, Naval, Nucléaire, Numérique.

Les régions ont été invitées à mettre en place des comités pour les filières les plus stratégiques pour leur territoire. Ainsi, l'Auvergne a fait le choix de mettre en place trois Comités stratégiques de filières régionaux (CSFR).

## La filière cuir-luxe

Le domaine du luxe et du très haut de gamme est particulièrement riche en savoir-faire et en produits à très haute valeur ajoutée. Les unités présentes en Auvergne relevant de la fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie représentent 3 % des établissements français de ce secteur.

L'intérêt de créer une filière cuir-luxe à l'échelle régionale s'est imposé car l'ensemble des activités de la chaîne de valorisation du cuir est présent en Auvergne.

L'élevage et la tannerie, avec la présence de l'une des dernières entreprises exerçant cette activité en France, constituent l'amont de la filière.

En aval, deux grands groupes de maroquinerie sont implantés dans la région. LVMH, à Saint-Pourçain sur Sioule (03) depuis 1991, emploie actuellement plus de 600 personnes dans la fabrication de bagages rigides et souples, sacs et accessoires. La Maroquinerie de Sayat (groupe Hermès), présente depuis 2004 dans le Puy-de-Dôme, emploie près de 300 personnes dans la fabrication de sacs et petites maroquineries. Des entreprises travaillant le cuir, soit en sous-traitance partielle ou totale, soit en commercialisant directement leurs propres créations, s'ajoutent à ces principaux acteurs. En outre, la filière comprend des organismes de formation et des opérateurs techniques.

Lors de son installation le 21 mai 2013 en préfecture de région, les membres du CSFR ont identifié quatre grands enjeux :

- l'amélioration de la qualité des peaux ;
- le développement des synergies entre acteurs quelle que soit leur place dans la chaîne de valorisation ;
- la valorisation de l'ensemble des activités de la filière cuir-luxe régionale ;
- la préservation des savoir-faire en région.

## La filière aéronautique

Aujourd'hui, les entreprises du secteur aéronautique doivent obligatoirement se structurer en termes de « business development » et d'approche stratégique. Elles doivent également consolider leur chaîne logistique. Les donneurs d'ordres du secteur aéronautique, tel Airbus, ont en effet des attentes très précises quant aux compétences de leurs fournisseurs et sous-traitants.

De grands groupes internationaux (Constellium, Aubert et Duval...) sont présents en Auvergne. Ils ont installé des unités de production plutôt situées en amont de la filière (élaboration des matériaux). Par ailleurs, il existe un tissu important de PME sous-traitantes, telles Rexiaa et Auvergne Aéronautique.

Les pouvoirs publics de la région ont mis en place un CSFR aéronautique. Il a été installé officiellement le 16 juillet 2014 à l'Aérocampus d'Aulnat. Les premières actions mises en place sont :

- le programme « Performances industrielles aéronautiques » en lien avec le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales ;
- le groupe de travail auvergnat « Aéro export » ;
- la certification EN 9100 portée par le Centre technique des industries mécaniques ;
- les études de la filière aéronautique ;
- des actions de formation.

La filière s'appuie également sur les structures suivantes : la grappe AVIA (Auvergne Valorisation de l'Industrie Aéronautique), les pôles de compétitivité Viaméca et Élastopôle, la structure 2M@tech, le Campus aéronautique Auvergne et des écoles d'ingénieurs.

## La filière agroalimentaire

La filière agroalimentaire regroupe les entreprises allant de l'amont agricole à la distribution, en passant par le commerce de détail et l'artisanat alimentaire, les entreprises de négoce, les coopératives agricoles et agroalimentaires, la restauration collective et les industries alimentaires y compris les entreprises et acteurs de l'agriculture biologique. Le cœur de filière est constitué des entreprises de transformation alimentaire (coopératives, industries, artisanat).

Le CSFR agroalimentaire a été installé le 9 septembre 2014. Il décline localement les thématiques retenues au niveau national :

- améliorer les relations au sein de la filière et créer de la valeur ajoutée ;
- améliorer l'attractivité des métiers et créer de l'emploi ;
- assurer la promotion et promouvoir les exportations ;
- stimuler les investissements et l'innovation des entreprises ;
- utiliser la transition énergétique et écologique comme une source de performance économique. ■

# Coopération industrielle

Certaines entreprises implantées en Auvergne ont fait le choix de mettre en place des démarches collaboratives afin d'améliorer leur capacité à réagir et à innover. Aidées par les politiques européennes, nationales ou régionales, des actions ont pu être encadrées via des structures juridiques dédiées ou suite au lancement d'appels d'offre. À l'inverse, d'autres groupements se sont faits de façon plus spontanée ou plus locale. Les entrepreneurs, en collaborant, sont ainsi aptes à mener des actions qu'ils n'auraient pu réaliser isolément.

## Trois pôles de compétitivité

En 2002, le Comité interministériel d'aménagement et de développement du terri-

toire (CIADT) a lancé la création de pôles de compétitivité. Ces derniers sont définis comme « l'association sur un territoire donné d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s) ». Le but de ces structures est de placer l'innovation au cœur des stratégies de développement. Les pôles de compétitivité font désormais partie intégrante du paysage économique national. L'Auvergne compte trois pôles de compétitivité nationaux (*figure 1*).

## Huit clusters d'excellence

À la suite des deux appels à projets État-Région lancés en 2010 et 2013, dix clusters d'excellence ont été labellisés en Auvergne. Les huit clusters encore actifs (*figure 2*) ont contractualisé avec l'État, la Région et l'Europe sur un objectif d'innovation portant sur la mise en œuvre de deux projets collaboratifs par un associant des PME-TPE auvergnates et des établissements de recherche publique.

## Trois grappes d'entreprises

Alors que les pôles de compétitivité et les clusters d'excellence auvergnats ont un positionnement principalement axé sur le développement de la R&D et de l'innovation technologique, les grappes d'entreprises se positionnent sur des actions plus proches du marché. Parmi les 126 grappes labellisées par l'ex-Datar, trois sont auvergnates : l'association Auvergne Valorisation de l'Industrie Aéronautique (AVIA), le Damier et le cluster Nutravita (*figure 2*). Avia a été créé en 1993 à l'initiative de trois chefs d'entreprise. Elle regroupe 50 entreprises (grands groupes internationaux jusqu'aux PME et TPE sous-traitants de rang 2 ou 3) et 20 partenaires (collectivités territoriales, universités, grandes écoles, banques, plateformes de recherche).

Le Damier, Grappe et Réseaux Auvergne Musique Média Image, fédère, promeut et développe les filières Musique et Image en région Auvergne. Créée en février 2011, cette association regroupe une trentaine de membres relevant des industries musicales et audiovisuelles.

## Deux autres groupements majeurs

Créée en 1993, Automac est une association regroupant les industriels de la filière automobile des régions Auvergne et Limousin. Elle fournit un appui aux entreprises sous-traitantes ou fournisseurs de l'automobile (mise en réseau des entreprises, informations sectorielles et diagnostics stratégiques).

Créé en 1988, le Groupement des Industries du Médicament de la Région Auvergne (GIMRA) a pour vocation de fédérer les acteurs de la santé (humaine ou vétérinaire) depuis la recherche jusqu'à l'expédition des produits. Il regroupe 36 entreprises et trois structures institutionnelles. ■

### 1 Les pôles de compétitivité implantés en Auvergne en 2012

	Domaine d'activité/stratégie	Adhérents auvergnats		Exemple de projet
		Nombre	Part (en %)	
Viaméca	Innovation dans la production de systèmes mécaniques intelligents adaptés à l'usage	43	41,0	VIPA (Véhicule Individuel Public Autonome) : navette électrique sans chauffeur
Céréales Vallée	Innover, former et entreprendre dans le domaine des céréales	24	64,9	« Nutripan » : pain français de grande consommation nutritionnellement optimisé
Elastopôle	R&D et innovation dans le domaine des matériaux caoutchoucs et polymères	11	9,4	Thermel : programme de simulation numérique pour optimiser les cycles de vulcanisation des pièces moulées en élastomères

Note de lecture : Viaméca, pôle pluri-régional, regroupe 43 adhérents en Auvergne, soit 41 % des adhérents du pôle.  
Source : Direccte.

### 2 Les clusters d'excellence labellisés en Auvergne en 2014

	Domaine d'activité/stratégie	Adhérents*	Exemple de projet
Nutravita	Innovation en alimentation-nutrition-santé	60	Développement d'une solution nutritionnelle innovante pour prévenir la fonte de la masse musculaire avec l'âge (sarcopénie)
Institut de Recherche Pharmabiotique (IRP)	Plateforme scientifique technologique et réglementaire sur la filière du probiotique	30	Inclusion de nouveaux paramètres de mesure au sein des fermenteurs industriels pour en optimiser le fonctionnement
Jeune Chambre Economique de la Plasturgie (JCEP)	Innovation en plasturgie (notamment extrusion)	24	Amélioration de la tenue au vieillissement des produits plastiques
Éco-entreprises pour innovation en Auvergne (E2IA)	Performance environnementale	22	Traitement des laitances de béton et du chrome hexavalent
Innovatherm	Développement d'un concept de station de pleine santé pour les stations thermales d'Auvergne	16	Développement de stratégies éducatives pour les patients arthrosiques
GABI (Grappe Bois Auvergne Innovation)	Innovation dans la filière bois sur le marché de l'éco-construction	12	Nouveau traitement de protection pour les bois extérieurs
Institut Analgesia	Innovation contre la douleur	12	Caractérisation d'un modèle de douleur cancéreuse
Auvergne Efficience Industrielle	Donner à l'industrie les moyens d'être compétitive et de construire l'usine du futur	5	Nouveau média électronique d'information adossé à un outil de web sémantique

\*Dans leur très grande majorité, les adhérents des clusters d'excellence ont leur siège en Auvergne.  
Source : Direccte.

# Innovation

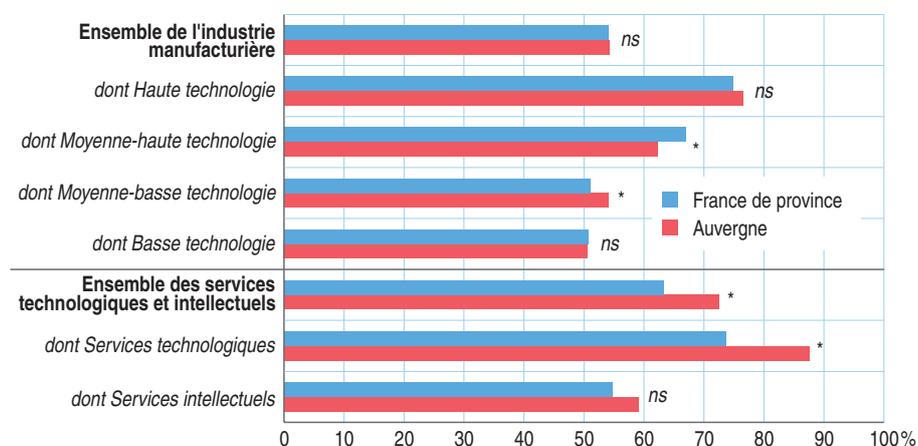
Entre 2010 et 2012, 54 % des PME industrielles auvergnates ont innové. Le taux d'innovation atteint 76 % dans les secteurs d'activité dits de haute technologie (Industrie pharmaceutique, Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, Construction aéronautique et spatiale). Il est de 51 % dans les secteurs dits de basse technologie (Industries agro-alimentaires, secteur « Textiles, habillement, cuir, chaussure », secteur « Bois, papier, meubles »...) (figure 1).

En Auvergne, moins de la moitié des sociétés industrielles de moins de 20 salariés innove. En revanche, celles de 50 à 249 salariés sont fortement innovantes (77 %, soit trois points de plus qu'en France de province). C'est notamment le cas dans différents secteurs de basse technologie, très concurrentiels : « Bois, papier, meubles » ou « Textile, habillement, cuir, chaussure ». En particulier, dans ce dernier, plusieurs sociétés sont spécialisées dans la fabrication de textiles techniques ou de produits de luxe. Dans le secteur de la métallurgie, seules les PME de moins de 50 salariés innove plus en Auvergne qu'en France de province. Les sociétés de coutellerie thiernoises, en particulier, sont contraintes d'innover pour résister à la concurrence internationale. Par ailleurs, les sous-traitants travaillant pour des secteurs de pointe, tels que l'aéronautique ou l'énergie, en concurrence avec d'autres fournisseurs potentiels, sont également amenés à innover pour répondre aux attentes de leurs donneurs d'ordre.

## L'accompagnement de l'innovation dans les PME

La Maison Innovergne rassemble les acteurs publics impliqués dans le soutien à l'innovation (opérateurs opérationnels d'appui aux projets innovants) : État (SGAR, DRRT, Direccte), Bpifrance, Conseil Régional d'Auvergne, CCI Auvergne, Clermont Communauté, PRES Clermont Université, l'incubateur BUSI, le GIP GITTA (Groupement pour l'Innovation et le Transfert de Technologie en Auvergne). Elle propose aux porteurs de projets un

### 1 Taux d'innovation en Auvergne et en France de province en 2012



ns : l'écart entre le taux auvergnat et le taux de France de province est non significativement différent de 0 (pour un seuil à 95 %).

\* : l'écart est significativement différent de 0 (pour un seuil à 95 %).

Note de lecture : en Auvergne comme en France de province, 54 % des sociétés de l'industrie manufacturière sont innovantes.

Toutefois, au sein de ce secteur, les sociétés de moyenne-basse technologie sont plus innovantes dans la région (54 % contre 51 %). Sources : Insee, Enquête CIS 2012 ; Eurostat, Nomenclature des activités selon l'intensité technologique.

parcours coordonné d'accompagnement en facilitant l'accès à des ressources dédiées notamment en termes de financement de l'innovation.

Le Comité Innovergne, mis en place en 2007, est aussi à l'écoute des porteurs de projets et leur apporte un regard pluridisciplinaire. Il formule des recommandations argumentées et suggère de nouvelles orientations sur la base :

- de la qualité de l'organisation du projet et la qualification de l'innovation contenue ;
- du degré de maîtrise des composantes scientifiques et/ou technologiques ;
- des aspects réglementaires, juridiques et de propriété industrielle ;
- du réalisme économique du projet.

À ce jour, près de 300 porteurs de projets ont déjà été soutenus.

Par ailleurs, outre les trois pôles de compétitivité (Céréales Vallée, Viaméca, Elastopôle) et les huit clusters d'excellence, l'Auvergne dispose également de :

- l'incubateur (BUSI), créé en 1999, qui accompagne les porteurs de projets à caractère innovant dans tous les aspects de la création d'entreprise ;
- une Société d'Accélération du Transfert de Technologie, la SATT Grand Centre, créée le 15 mai 2013. Cette structure,

dont le siège est à Clermont-Ferrand, est à l'interface entre la recherche publique et le secteur industriel. Sa mission est de valoriser les résultats de recherche issus des laboratoires publics répartis sur les régions Auvergne, Centre, Limousin et Poitou-Charentes. ■

### La stratégie de spécialisation intelligente

L'innovation est au cœur de la stratégie de « spécialisation intelligente », axe central de la politique européenne de cohésion 2014-2020. Son ambition est d'augmenter la compétitivité de l'Union européenne en stimulant la recherche et l'innovation.

Ce programme d'actions de développement économique est basé sur quatre principes : des périmètres de Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS) évolutifs, des partenariats public-privé, une organisation en mode projet, l'accès prioritaire aux financements européens. Il a conduit en Auvergne à l'identification de cinq DIS : la prévention santé et le confort de vie des patients, les systèmes agricoles durables, les espaces de vie durables, la traçabilité physique et numérique, les systèmes intelligents et performants de l'Usine du Futur.

L'objectif est de concentrer les efforts et ressources sur ces secteurs porteurs, notamment en mobilisant de manière plus efficace les différents types de financement européen. Le développement des coopérations intra et interrégionales est également un aspect crucial du fonctionnement de cette stratégie.

# Intelligence économique

L'intelligence économique vise à collecter, analyser, valoriser, diffuser et protéger l'information économique stratégique. L'État s'est doté d'une politique publique d'intelligence économique qui constitue l'un des volets de sa politique économique. Elle a pour finalité de contribuer à la croissance de l'économie ainsi qu'à la préservation et à la création d'emplois sur le territoire national. Ainsi, l'action de l'État s'articule autour de trois axes : la veille stratégique, le soutien à la compétitivité des entreprises et des établissements de recherche et enfin la sécurité économique.

Cette politique se décline aux niveaux national et régional. Elle est un enjeu de protection et de développement pour l'industrie auvergnate. Localement, le schéma d'intelligence économique regroupe des actions d'accompagnement vis-à-vis des structures d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche et des entreprises régionales de toutes tailles afin qu'ils maîtrisent et protègent l'information stratégique essentielle à leurs activités. L'objectif est de comprendre, analyser et anticiper les mutations économiques tout en protégeant les savoir-faire.

Face aux nouveaux défis de l'économie mondiale (accès à de nouveaux marchés à l'étranger, innovations, lancement de nouveaux produits et services...), un nombre croissant d'entreprises industrielles auvergnates intègre désormais des méthodes et des outils propres à l'intelligence économique.

En cela, les entreprises auvergnates sont accompagnées depuis cinq ans par un programme régional porté par l'Agence régionale de développement économique et cofinancé par la Direccte Auvergne, la Région et les fonds structurels européens. Il propose des actions d'accompagnement concrètes, spécialement dédiées aux TPE-PME visant à éclairer leurs décisions et portant sur les principaux leviers de l'intelligence économique :

- l'anticipation par une veille active sur l'environnement extérieur des entreprises : évolution du marché, veille concurrentielle, juridique, financière... ;
- l'influence pour maîtriser son environnement (acteurs, normes) et saisir des opportunités de développement ;
- la protection du patrimoine et des biens immatériels ainsi que la maîtrise des risques tels que : atteintes aux savoir-

faire, contrefaçon, captation de brevets, atteintes à l'image et à la réputation, aux droits de propriété intellectuelle, actes d'ingérence, atteintes informatiques, exploitation des failles humaines (pression, débauchage massif)...

Depuis 2011, 50 TPE-PME auvergnates de tous secteurs d'activité ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans le cadre de ce programme régional. Ce dispositif a également permis la réalisation, avec l'appui de l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique (ADIT), de 165 missions de renseignement économique (identification de clients ou de concurrents, enquête de notoriété, évaluation des potentialités d'un marché ou d'un partenaire...) au bénéfice d'entreprises régionales. ■

## Exemples de dispositifs de protection mis en place en Auvergne

- Les services de l'État, membres du groupe de sécurité économique régional, sensibilisent régulièrement les dirigeants et leur personnel à se prémunir contre les escroqueries dirigées vers les entreprises. Ils mettent en garde, notamment, contre les attaques appelées « faux ordres de virements internationaux » (par téléphone ou mail), en instaurant des procédures de vérification et des systèmes de signatures multiples. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, selon le SRPJ Auvergne, le préjudice de ces attaques s'élève à 16 millions d'euros pour les entreprises.
- La « protection du potentiel scientifique et technique » de la nation est un dispositif interministériel décliné en région Auvergne. Il constitue une protection juridique et administrative de l'État pour les entreprises dont les activités relèvent des intérêts fondamentaux de la nation. Ainsi, au 31 décembre 2014, 22 établissements industriels de la région bénéficient de mesures particulières visant à protéger les accès aux lieux détenant des savoirs, savoir-faire et technologies.

## Chiffres-clés de la propriété industrielle en Auvergne

- 171 demandes de brevet publiées, 1,3 % des publications françaises, 13<sup>e</sup> région déposante de brevets ;
- 884 marques déposées, 1,1 % des dépôts français, 18<sup>e</sup> région déposante de marques ;
- 604 dessins et modèles déposés, 2,1 % des dépôts français, 10<sup>e</sup> région déposante.

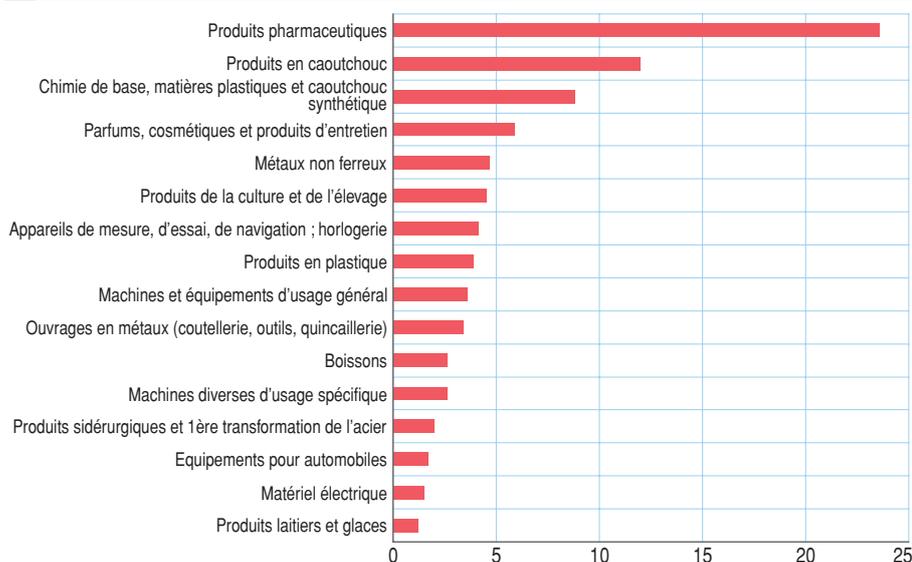
Source : INPI Auvergne, Bilan 2013.

# Exportations

En 2014, 6,4 milliards d'euros de produits manufacturés ont quitté l'Auvergne pour être directement exportés hors de France. L'Auvergne se classe ainsi au 17<sup>e</sup> rang des régions françaises exportatrices de biens manufacturés devant le Poitou-Charentes, la Basse-Normandie, le Languedoc-Roussillon, le Limousin et la Corse. La moitié des exportations de biens manufacturés de l'Auvergne porte sur quatre classes de produits (figure 1) : « produits pharmaceutiques », « produits en caoutchouc », « produits de la chimie de base, matières plastiques et caoutchouc synthétique » et « parfums, cosmétiques et produits d'entretien ». Les produits en caoutchouc et les produits pharmaceutiques sont surreprésentés (figure 2) dans les exportations auvergnates. Ainsi, 16 % des produits en caoutchouc exportés de France proviennent d'Auvergne. Cette part s'élève à 6 % pour les produits pharmaceutiques. À titre de comparaison, l'ensemble des exportations auvergnates représente 1,6 % des flux nationaux.

Toutes ces exportations ne sont pas forcément le fruit de la production industrielle auvergnate. Celles des « parfums, cosmétiques et produits d'entretien » proviennent ainsi de l'activité de négoce de filiales régionales du groupe l'Oréal (Cosmétique Active International). Par ailleurs, ne sont pas comptabilisées dans ces flux les exportations indirectes, via des entreprises intégratrices localisées dans d'autres régions.

## 1 Principaux produits exportés d'Auvergne en 2014 (en %)



Note de lecture : 24 % des produits exportés au départ de l'Auvergne sont des produits pharmaceutiques.  
Champ : produits au niveau d'agrégation A129 de la NAF-CPF rev 2 (2008).  
Source : Douanes.

Ainsi, par exemple, les entreprises du secteur aéronautique ou automobile peuvent selon les cas exporter directement leurs produits ou bien les vendre comme élément d'un produit destiné à l'exportation.

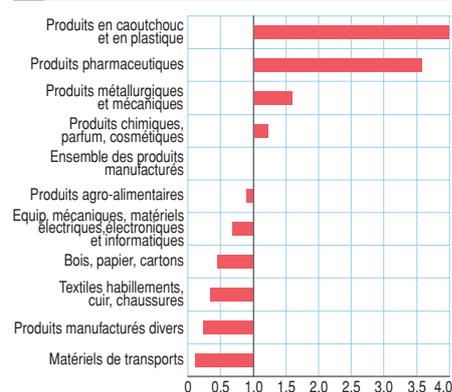
Un petit nombre d'entreprises très internationalisées domine et structure depuis plusieurs années le commerce extérieur de la région. Ainsi, dix entreprises, dont deux du groupe pharmaceutique Merck et deux du groupe Michelin, réalisent 59 % des exportations de produits manufacturés de l'Auvergne. Ces acteurs ont spécialisé leurs établissements auvergnats selon leur propre stratégie de développement international en termes de production et de commercialisation. Seule une politique favorisant l'émergence de nouvelles Entreprises de taille intermédiaire (ETI) régionales et l'implantation de nouveaux établissements permettrait d'atténuer cette forte dépendance vis-à-vis de quelques grands groupes qui représente une faiblesse structurelle de l'économie régionale.

Ces flux commerciaux importants induits par ces acteurs internationaux notables masquent une plus grande diversité de produits à l'échelon des entreprises régionales de plus petite taille. Cette juxtaposition entre, d'une part, une hyper spécialisation agrégée autour de quelques grands acteurs et, d'autre part, une grande diversité à l'échelon des PME rend plus complexe

l'accompagnement du développement à l'international du tissu économique régional.

Les destinations géographiques des exportations auvergnates (figure 3) sont similaires à celles observées au niveau national. Toutefois, l'Auvergne est légèrement moins dépendante des marchés de l'Union Européenne. Les exportations à destination des Amériques et de l'Afrique subsaharienne sont en effet relativement plus importantes. Ainsi, 12 % des exportations de la région sont à destination de l'Afrique soit deux fois plus qu'au niveau national. L'essentiel de ce flux est composé de médicaments vers l'Afrique subsaharienne. ■

## 2 Spécificité des exportations auvergnates en 2014

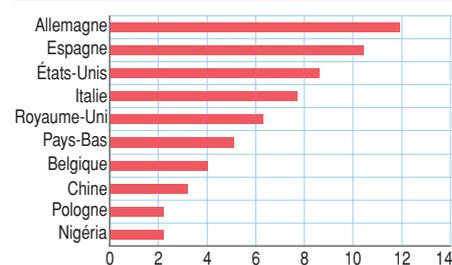


Note de lecture : la part des produits en caoutchouc et en plastique dans l'ensemble des exportations de produits manufacturés est quatre fois plus élevée en Auvergne qu'en France métropolitaine.

Champ : produits manufacturés au niveau d'agrégation A38 de la NAF-CPF rev 2 (2008).

Source : Douanes.

## 3 Principales destinations des exportations auvergnates en 2014 (en %)



Note de lecture : 11,9 % des exportations auvergnates sont à destination de l'Allemagne.

Champ : ensemble des produits.

Source : Douanes.

# Risques industriels

Les industries dont l'activité peut induire des risques pour l'environnement ou la santé sont soumises à une législation appelée « installations classées pour la protection de l'environnement ». Les activités relevant de cette législation sont répertoriées. Les entreprises concernées sont soumises à un régime spécifique d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration en fonction de l'importance des risques pouvant être occasionnés.

En 2013, en Auvergne, 1 166 installations sont ainsi soumises à enregistrement ou à autorisation. Elles représentent 2,6 % des installations répertoriées en France. Lorsqu'une autorisation est délivrée, elle régleme l'ensemble des risques identifiés : risque accidentel, rejets dans l'eau, l'air, les sols...

## La prévention des risques technologiques

En 2013, en Auvergne, 24 installations dites Seveso (*figure 1*), c'est-à-dire présentant des risques technologiques, sont recensées, soit 2,1 % des installations en France. Elles font l'objet d'un suivi renforcé visant la réduction du risque à la source et le renforcement de la sécurité. Sept plans de prévention des risques ont été élaborés dans la région. Le 1<sup>er</sup> juin 2015, sont entrées en vigueur les dispositions de la directive Seveso 3. Cette dernière intègre le nouveau système international et européen de classification des substances en fonction des dangers qu'elles présentent. Ces nouveaux critères devraient conduire à classer en installations Seveso 20 % de sites supplémentaires et à en déclasser autant.

## La lutte contre les émissions de polluants

La surveillance de l'impact environnemental des installations classées est obligatoire pour les entreprises concernées. Elle peut prendre plusieurs formes : surveillance de l'air ambiant, des eaux souterraines ou de surface, prélèvement de sols ou de végétaux, utilisation de bio-indicateurs... La directive IED (Industrial Emissions Directive) vise à prévenir et à réduire la pollution provenant des installations les plus impactantes (108 en Auvergne). Depuis 2011, en Auvergne, plus aucune installation non conforme n'est répertoriée.

## La gestion des déchets

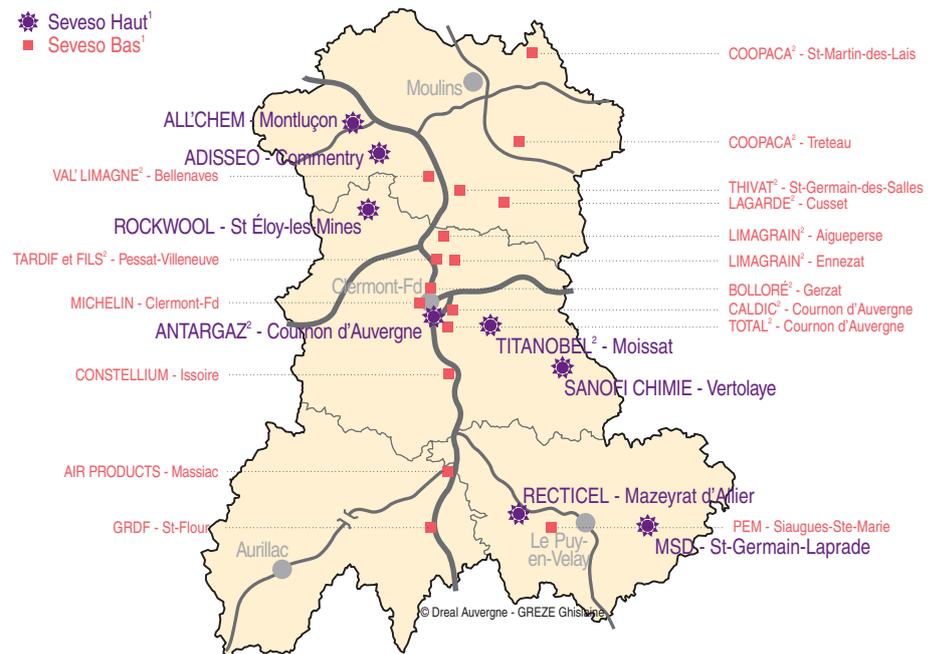
Deux grands principes régissent la gestion des déchets : assurer un haut niveau de protection de l'environnement et de la santé et préserver les ressources en réduisant la production de déchets. Les principaux producteurs de déchets dits « dangereux » sont les entreprises du secteur de la chimie ou celles utilisant des procédés thermiques ou effectuant des traitements de surface.

En 2013, en Auvergne, la production de déchets dangereux s'élève à 140 000 tonnes, contre 97 500 tonnes en 2012 et 81 500 tonnes en 2011. Cette augmentation du tonnage de déchets dangereux s'explique notamment par le nombre croissant de déclarants sous GEREP (base de données des principaux producteurs de déchets).

## Les sites et sols pollués

Un site ou sol pollué est souvent la conséquence d'un passif environnemental non ou mal maîtrisé. La gestion d'un tel site nécessite d'évaluer l'état de la pollution des milieux et les voies possibles de transfert de cette pollution (sol, eau, air...). Elle conduit à déterminer les démarches de dépollution, de gestion et d'aménagement à effectuer en fonction des usages futurs (urbanisation, nouveau site industriel...). En Auvergne, 83 sites pollués sont recensés et 64 d'entre eux font l'objet d'une surveillance. ■

### 1 Les sites Seveso en Auvergne en 2012



<sup>1</sup> voir définitions.

<sup>2</sup> n'appartient pas au champ de l'industrie.  
Source : Dreal.

## Les éco-industries

Les éco-industries ont pour objet de réduire la pollution et de protéger l'environnement. Il peut s'agir de procédés de fabrication qui ne polluent pas, de techniques antipollution ou de dépollution.

Les éco-industries forment un ensemble assez hétérogène de grands groupes et de PME. En 2013, 10 000 éco-entreprises sont implantées en France dont 250 en Auvergne (source PEXE, association pour la promotion et le développement international des éco-entreprises de France). Celles-ci sont particulièrement représentées dans les secteurs des énergies renouvelables (notamment bois-énergie) et du traitement des déchets et des sols pollués. Créé en juillet 2008, le cluster « E2IA (Eco-entreprises pour l'innovation en Auvergne) » vise à augmenter la visibilité des PME innovantes dans le secteur de l'environnement et mutualiser les moyens humains, matériels et techniques pour obtenir des co-financements de recherche et de développement.

# Infrastructures de communication

Disposer d'infrastructures de communication performantes, en matière routière, ferroviaire ou aérienne, comme dans le domaine numérique, contribue au rayonnement national et international de l'industrie auvergnate (figure 1). Dans ce domaine, les projets en Auvergne sont nombreux.

## Le réseau routier

L'Auvergne possède un réseau routier d'environ 53 000 km constitué notamment de deux grands axes autoroutiers et différents axes routiers majeurs. L'A89, aussi appelée transeuropéenne, relie Bordeaux à Lyon. Le deuxième axe est dirigé Nord-Sud. Il est composé de l'A71, en direction de Paris, et de l'A75, en direction de Montpellier. La Route Centre Europe Atlantique (RCEA), en cours d'aménagement, qui traverse le département de l'Allier d'est en ouest, est un troisième axe. Cette voie de communication située au nord du Massif central relie l'est et l'ouest de la France. Elle supporte un trafic de transit très important. Son aménagement à 2x2 voies devrait être achevé d'ici 2020 dans le cadre d'une mise en concession. Des axes routiers structurants complètent ce dispositif. Leur aménagement progressif permet d'offrir des itinéraires transversaux (RN88, RN7) et d'améliorer la desserte des principales villes auvergnates (liaison RN102/A75 raccordant Brioude au réseau autoroutier, contournement du Puy-en Velay).

## Le réseau ferré

Le réseau ferré auvergnat comporte 1 242 km de voies ferrées dont 1 060 km ouverts au trafic de voyageurs. Outre deux grandes lignes desservant les grands pôles parisien et rhônalpin, l'Auvergne dispose d'un réseau structuré de TER (Transport Express Régional) assurant des dessertes régionales et périurbaines. Il est fréquenté quotidiennement par environ 20 000 usagers. La région dispose également d'autres liaisons interrégionales mais celles-ci occasionnent peu de trafic (par exemple : liaison Clermont-Ferrand vers Brive et Limoges, ligne du Cévenol, ligne de l'Aubrac).

La période 2009-2013 a été marquée par une accélération des investissements en faveur de la modernisation du réseau ferré régional, principalement dans le cadre du

Contrat de Plan État-Région (CPER) 2007-2013 et du Plan Rail Auvergne 2009-2013. Le projet de nouvelle ligne à grande vitesse POCL (Paris-Orléans-Clermont-Lyon) a fait l'objet d'un débat public en 2011-2012. La commission « mobilité 21 » a classé en juin 2012 ce projet parmi les secondes priorités, c'est-à-dire à engager entre 2030 et 2050.

## Le transport aérien

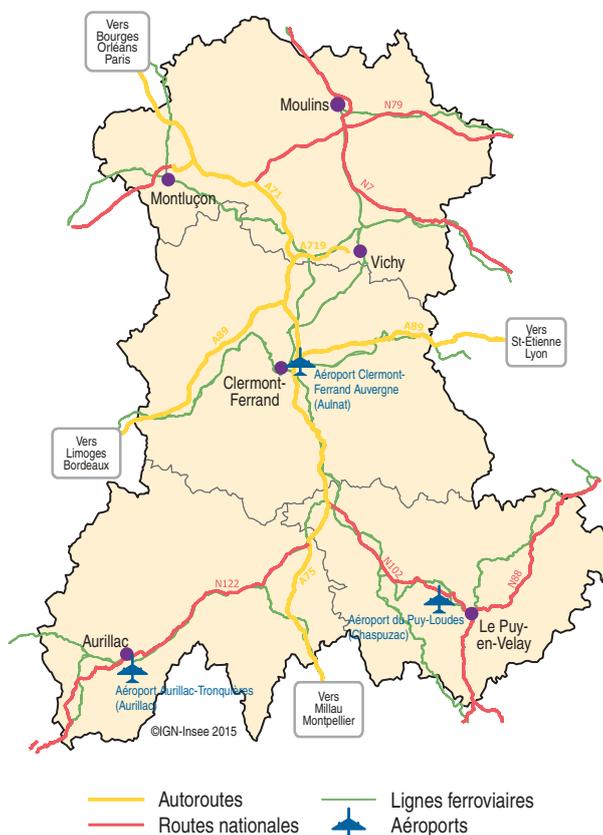
L'aéroport international de Clermont-Ferrand Auvergne a assuré en 2014 le

transport de près de 425 000 voyageurs, avec une fréquentation majoritaire de clientèle d'affaires. La liaison Paris Clermont-Ferrand constitue à elle seule la moitié du trafic de l'infrastructure. Les deux plateformes aéroportuaires d'Aurillac et du Puy-en-Velay, de petite capacité, présentent une desserte d'intérêt local (liaison avec Paris) et un trafic plus restreint. Elles sont d'intérêt stratégique pour les entreprises locales car il n'existe pas d'alternative pour effectuer ces déplacements aussi rapidement. ■

### Le très haut débit en Auvergne

Première région française couverte entièrement par le haut débit dès 2009, l'Auvergne a poursuivi son développement numérique dès 2011 comme territoire d'expérimentation pour le déploiement du Très Haut Débit (THD). En juin 2011, la Région Auvergne, les quatre départements auvergnats et les six communautés d'agglomération ont approuvé le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Ce schéma, piloté par la Région Auvergne, comporte un axe « entreprises » qui vise à déployer le THD dans 40 zones d'activité économique où il n'est pas encore disponible.

### 1 Les principales infrastructures de communication en Auvergne en 2015



Source : Insee.

# Zones d'activités

En Auvergne comme en France, les zones d'accueil pour les entreprises se sont fortement développées au cours des vingt dernières années. Résultant des politiques d'aménagement du territoire, elles offrent une réponse adaptée à la demande croissante de certaines filières qui recherchent des complémentarités d'activité et une bonne accessibilité. Plus de 300 communes auvergnates accueillent au moins une zone d'activités.

Ces sites d'accueil ont pour objectif de renforcer et de structurer le tissu économique local grâce à une offre foncière et immobilière adaptée. Outre les terrains, cette offre comporte, selon les cas, des bureaux, des centres d'affaires, des bâtiments industriels, des entrepôts... Des services connexes peuvent également être proposés aux professionnels, dans le cadre d'ateliers relais, de pépinières, d'« hôtels d'entreprises » et autres centres d'affaires, ainsi que diverses prestations collectives (collecte des déchets, gardiennage, service de restauration...).

Certains sites sont spécialisés. C'est le cas notamment en Auvergne des trois Bioparcs qui offrent aux entreprises des biotechnologies un accès spécialisé ainsi qu'un accompagnement technique. Il s'agit :

- du Biopôle Grand Clermont réparti sur trois sites (Saint-Beauzire, Riom et Clermont-Ferrand), consacré à la bio-industrie ;
- du Bioparc de Vichy, dédié à la santé-beauté-forme, au biomédical et à la nutrition ;
- du Naturopôle de Gannat, spécialisé en prévention santé.

De plus en plus de collectivités ont adopté, comme fer de lance d'une politique intégrée et valorisante du territoire et des zones d'activités, la logique du développement durable. Elles proposent alors aux entreprises des bâtiments de Haute Qualité Environnementale (HQE) et dotent les zones de chartes de qualité environnementale, accompagnées le cas échéant de la certification ISO 14001. Celle-ci est d'ores et déjà en vigueur dans quelques zones d'activités auvergnates telles que le Logiparc 03 et le Naturopôle.

Dans son Schéma régional des parcs d'activités, le Conseil Régional d'Auvergne classe les zones d'activités en trois niveaux :

- les « sites stratégiques régionaux » (niveau 1) tournés vers l'accueil d'entreprises externes autant que vers le développement endogène ;
- les « sites relais » ou « sites relais départementaux » (niveau 2) visant à organiser

l'offre foncière au niveau des départements et des agglomérations ;

- les « zones d'intérêt local » (niveau 3) correspondant aux besoins d'entreprises de petite taille situées dans des bourgs ou des communes rurales.

Ainsi, le Conseil régional classe 11 parcs de niveau 1 et 17 parcs de niveau 2 (figure 1).

Il s'agit pour la plupart de parcs spécialisés (logistique, tertiaire, aéronautique, commerce...).

Outre leur aménagement propre, certains sites se situent dans des zones dites AFR qui permettent aux entreprises qui s'y installent de bénéficier de régimes d'aides publiques à des taux préférentiels. ■

## Les aides à finalité régionale (AFR) en Auvergne

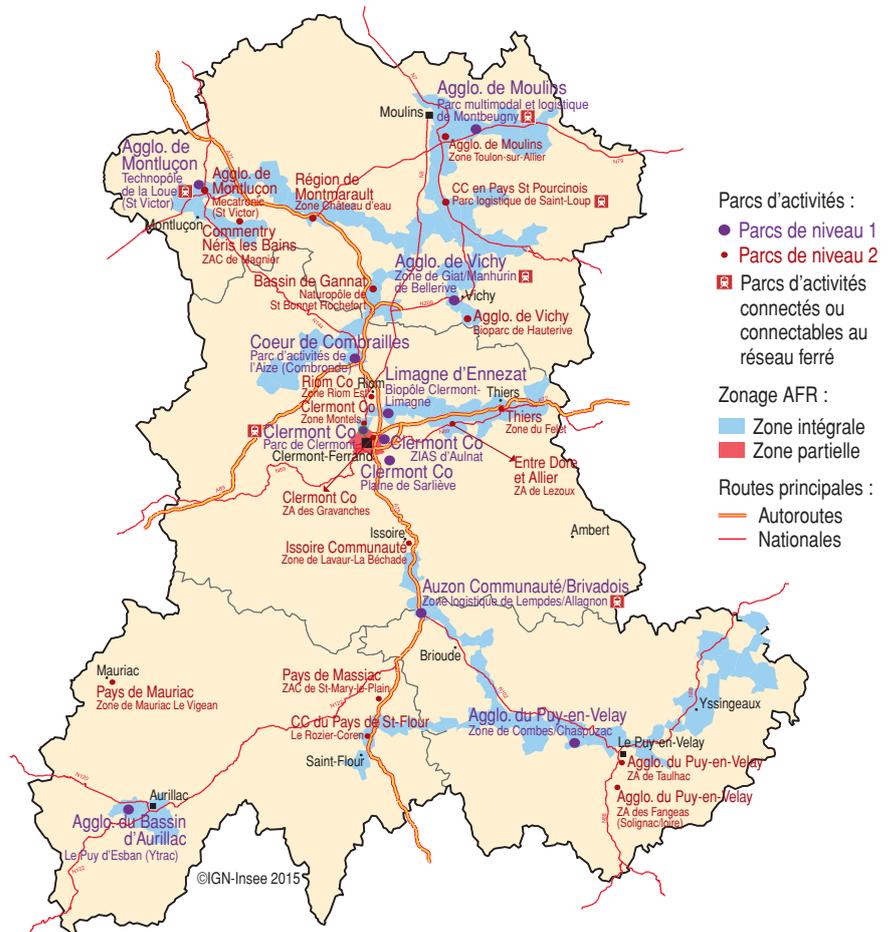
Le Traité de Rome donne la possibilité aux États membres de mettre en œuvre des aides « à finalité régionale » aux entreprises afin de contribuer au développement des territoires en difficulté dans l'Union européenne.

Ces AFR, destinées à tous les types d'entreprise, permettent de subventionner l'investissement productif (bâtiments, terrains, équipements) ou la création d'emplois liés à l'investissement. Elles peuvent être mises en œuvre dans les zones définies par le Décret n°2014-758 du 2 juillet 2014. Hors de ces zones et au-delà du seuil « de minimis », seuls les investissements productifs des PME peuvent bénéficier d'une aide publique.

En France, les principaux dispositifs d'aide relevant de la catégorie des aides à finalité régionale sont la prime d'aménagement du territoire (PAT) et les régimes cadres des aides publiques à finalité régionale.

La PAT permet aujourd'hui de soutenir financièrement, sous certaines conditions, la création d'établissements, l'extension des capacités d'un établissement, la diversification de la production, un changement fondamental de processus de production ou encore l'acquisition d'actifs (reprise).

### 1 Les zones d'aides à finalité régionale\* et les parcs d'activités en 2014



\* Les zones d'aides à finalité régionale sont définies pour la période 2014-2020. Elles sont mises en œuvre par le décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014.

Source : CGET, Conseil régional d'Auvergne.